

SIAEP Porte de Maurienne

COMPTE RENDU de la REUNION du COMITE SYNDICAL

Du 08 avril 2021

Etaient présents :	Titulaires		Suppléants	
BONVILLARET		DEMONNAZ Jacky		
EPIERRE	AUGEM Jean Michel	POULAIN R.Marie		
MONTGILBERT	BUET J. Paul	GAY Daniel		
MONTSAPEY		MOCELLIN J. Louis		
ST ALBAN D'H.	GADROY LEGENVRE P.	THIAFFEY J.François		
ST GEORGES D'H.	BRUNET André	PASCAL Thierry		
ST PIERRE BEL.		POLLET Bernard		DEQUIER Gérard
VAL D'ARC	RICO PEREZ José	MELLAN Lionel		

La séance débute par l'approbation du compte-rendu de la réunion du 10 décembre 2020.
L'ordre du jour est accepté.

1. COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Chaque délégué ayant été destinataire du compte administratif préalablement à la réunion, et après présentation des grandes lignes par le 1^{er} Vice-Président, le compte administratif 2021 est approuvé à l'unanimité. Le compte de gestion est également approuvé.

2. BUDGET 2021

Chaque délégué ayant été destinataire du projet de budget 2021 préalablement à la réunion, et après présentation des grandes lignes par le Président, le Budget Primitif 2021 est approuvé à l'unanimité.

3. PROJETS PAR COMMUNE

3.1. Assainissement VAL D'ARC

- Station d'épuration : mise en service électrique à finaliser ; la mise en eau des cuves réalisée ; attente des eaux usées.
- Réseaux : la prochaine mise en service électrique de deux postes de relevage permettra de diriger les eaux usées d'Aiguebelle vers la station d'épuration.
- Remboursement de l'emprunt : deux emprunts ont été contractés par le syndicat pour les travaux (634 250 € pour la station d'épuration et 2 266 575 € pour les réseaux) ; délibération pour fixer les modalités de prise en charge des annuités d'emprunt par la commune de Val d'Arc.

3.2. BONVILLARET

- Changement de la conduite « chemin des Vignes » : travaux estimés à 88 570 € HT - subvention Département : 9 384 € - subvention Agence de l'Eau : 41 000 €. Travaux mis en attente pour 2021. La commune ayant obtenu un accord de subvention pour la partie incendie, souhaite toutefois que ces travaux soient réalisés en 2021.
- compteurs individuels : prévision secteur du Chaix pour 2021, en même temps que les travaux de Randens sur le même secteur.

3.3. EPIERRE

- Compteurs individuels : le dossier de niveau projet va être transmis par Baron Ingénierie ; la commune doit se positionner sur ce projet pour que les demandes de subventions soient lancées.

3.4. MONTGILBERT

Secteur du Planay (TC3) : réception des travaux prévue fin avril 2021.

La commune fait part de son souhait de commencer la TC4 en 2021 – réunion à prévoir le jour de la réception des travaux, pour convenir d'un financement de cette tranche.

3.5. RANDENS

- secteur du Péry : la canalisation d'eau est posée sauf dans la descente du Péry - attente réponse du SDES pour pose des réseaux secs par la commune.

- compteurs individuels : dernière tranche de travaux prévus cette année ; attente du nouveau chiffrage par le bureau d'études.

3.6. ST GEORGES D'HURTIERES

- Réservoir du Bessay : mise en service début mars.

- odeur de chlore rapportée par des abonnés : la pompe automatique de chlore est bien réglée ; le problème vient de l'écoulement des fontaines, qui entraîne un renouvellement rapide de l'eau du réservoir et la délivrance de chlore par la pompe ; les mesures réalisées en réseau sont toutefois aux normes ; le réglage de la pompe est à affiner (en concertation avec l'ARS).

- Réseaux :

- problèmes au niveau du Grovelay – changement d'une ventouse,
- le refus d'un particulier au Bauchez, de nous laisser passer dans son pré entraîne une modification du projet (prolongement du réseau nécessaire en PEHD 125 au lieu du 63 et modification des chambres de vannes, soit un surcoût de 10 100 €)

- Réservoir de Fontaine Froide : ce réservoir est déconnecté du réseau depuis la mise en service du réservoir du Bessay ; projet de la commune de le conserver pour la défense incendie.

3.7. ST PIERRE DE BELLEVILLE

- Pompage : reprise des travaux prévue mi-avril (à confirmer selon conditions climatiques et l'état du terrain).

- Réservoir du Châtelet: toujours en attente.

- Corbière - déplacement d'une conduite d'eau potable : Le Département souhaite refaire le pont situé au-dessus du ruisseau du Nan Bruant et demande au syndicat de dévoyer la conduite d'eau potable installée sous le pont ; ceci nous obligerait à passer en domaine privé et poser d'une poutre métallique pour supporter la conduite (estimation TP MANNO : 23 789 €) ; travaux à envisager en concertation avec la commune, et selon les disponibilités budgétaires.

- Réseau incendie : un état des lieux a été dressé avec la technicienne du syndicat et le SDIS ; des bouches à incendie sont à changer par la commune, mais certaines parties du réseau ne sont pas aux normes (diamètre insuffisant).

3.8. TELESURVEILLANCE

Tous les réservoirs sont équipés sauf celui de Barbet (décision à prendre cette année pour finaliser ce dossier). Il reste le compteur de la Combe à St Pierre de Belleville à changer.

Pour optimiser la télésurveillance, les réservoirs sont désormais systématiquement équipés.

4. NOUVELLE PROCEDURE POUR LES NOUVEAUX BRANCHEMENTS

Rappel de la délibération du 18/12/2014 : prise en charge par le demandeur des travaux en partie publique, réalisés impérativement par une entreprise agréée par le syndicat.

Jusqu'à ce jour, seules deux entreprises étaient agréées, ce qui posait des problèmes de délais et ne respectait pas les règles de mise en concurrence. D'autre part, les travaux étant entièrement à la charge du demandeur, nous ne pouvons pas imposer une entreprise.

Depuis février 2021, une liste d'environ 10 entreprises est remise au demandeur avec un dossier de prescriptions techniques. Le demandeur se met en relation avec l'entreprise de son choix et traite directement avec elle. Le syndicat intervient au départ pour définir le point de raccordement au réseau et après les travaux pour vérifier la conformité avant l'ouverture du branchement.

5. PROPRIETES COMMUNALES RACCORDEES AU RESEAU

Réunion du 17/02/2021 entre le Président et les deux Vice-Présidents, pour aborder les points suivants :

- finalisation de l'état des lieux des fontaines/bassins et autres points d'eau communaux,
- uniformisation de la facturation aux communes (certaines communes sont déjà facturées),
- fontaines/bassins : définir les points à conserver, installation de boutons-poussoirs, pose de compteurs ,
- bâtiments communaux : pose de compteurs,
- facturation aux communes : une décision sera à prendre quant au tarif à appliquer et les points à facturer (notamment pour les lieux à usage intercommunal).

Lecture est faite du courrier du Maire d'Epierre, qui s'oppose à cette démarche.

Le Président rappelle que le but principal est le comptage des volumes et l'équité entre les communes. Le tarif de facturation, non fixé à ce jour, sera validé par le Comité Syndical.

Une réponse écrite sera adressée dans les meilleurs délais.

6. CONVENTIONS AVEC LE CENTRE DE GESTION

- Prévention des risques professionnels : renouvellement de la convention,
- Assurance risques statutaires : mandatement du CDG73 pour la conclusion d'un nouveau contrat-groupe à partir du 01/01/2022,
- Risque prévoyance : mandatement du CDG73 pour la négociation d'une nouvelle convention pour la période 2022-2027,
- Médiation préalable obligatoire : avenant à la convention d'adhésion, qui prolonge l'expérimentation jusqu'au 31/12/21,
- service intérim : renouvellement de la convention d'adhésion

7. CREANCES ETEINTES ET ADMISSIONS EN NON-VALEUR

Le Comité Syndical valide les propositions de la trésorerie et admet :

- 7 184,89 € en créances éteintes, pour des redevances entre 2015 et 2020
- 1 077,94 € en non-valeurs, pour des redevances entre 2016 et 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Val d'Arc, le 12/04/2021

Le Président,
José RICO-PEREZ

